



Association Internationale des Anciens  
des Communautés Européennes

AIACE Section Belgique

N° 29

AVRIL – MAI 2005





## Sommaire n° 29

Avril – mai 2005

	page
✓ Editorial	1
✓ Quelques mots pour vous remercier	2
✓ Lino quitte ... la linotype	3
✓ Assemblée générale 2005 de la section Belgique	4
✓ L'éducation mais encore ... vue par Jacques Delors, sa visite à Bruxelles	5
✓ Dans le rétroviseur ... Les retraités vivent plutôt bien leur cessation d'activité en Belgique et en France	7
✓ Tiens, tiens, c'est un air connu .. aussi à la Commission	9
✓ Etes-vous pensionné ou retraité ?	11
✓ Quelques maisons de retraite en Belgique	12
✓ Le coin des lecteurs	15
○ L'écrin, boîte à bijoux certes mais aussi boîte à courrier des lecteurs ?	
○ Envie d'aider une asbl à promouvoir des projets de développement rural à Madagascar ?	
✓ La question de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne	17
✓ Services de la Commission offerts aux pensionnés	25



## Editorial

C'est avec un grand sentiment d'humilité que je signe cet éditorial de notre Écrin. En effet il n'est pas facile de prendre la succession d'une personnalité aussi attachante et dynamique que Jeannine Franchomme, notre présidente sortante. Après son brillant parcours apprécié de tous, Jeannine souhaitait passer le manche à un autre membre de la Section : c'est chose faite. Elle reste cependant dans notre Comité, comme vous pouvez le voir dans ces pages, et nous ne pouvons que nous en féliciter. Je tiens ici à la remercier de tout ce qu'elle a fait pour la Section, et donc pour nous tous, au cours de sa présidence. Ces remerciements s'étendent aux autres membres du Comité sortant dont plusieurs continueront à œuvrer dans le nouveau Comité. La Section Belgique, par ailleurs, serait une structure bien faible sans l'équipe de bénévoles : sans leur dévouement et leur travail infatigable, souvent effectué dans l'ombre, nous n'irions pas très loin. Le nouveau Comité est **votre** interlocuteur pour les problèmes que vous pouvez rencontrer dans votre vie de retraités, notre permanence continuera à fonctionner tous les jours, en matinée, comme par le passé, et nous essaierons de vous être utiles.

L'Écrin est le lien entre les membres de la Section, il est votre ami. Je souhaite que vous puissiez vous y exprimer lorsque vous avez des questions ou des problèmes susceptibles d'intéresser l'ensemble de notre communauté : le *Coin des lecteurs*, c'est votre tribune, faites-en usage. Vous pouvez constater que ce n° 29 change légèrement de visage sans renier une tradition qui a fait ses preuves. Nous voulons un Écrin attrayant et vivant, un Écrin que vous ne trouviez pas ennuyeux. Jean-Bernard Quicheron jouera un rôle-clé dans la confection du bulletin et nous avons mis en place un groupe de rédaction restreint chargé de veiller à la ligne éditoriale. Vos propres suggestions seront les bienvenues.

Une de nos préoccupations majeures, c'est que l'institution à laquelle nous avons appartenu, qu'il s'agisse de la Commission ou d'une autre institution européenne, n'oublie pas les services que nous avons rendus pendant nos années d'activité et continue à nous considérer, y compris par son soutien en termes d'infrastructure et de moyens financiers, comme faisant partie de la même famille. Nous apprécions ce soutien. La grande enquête lancée par l'Administration de la Commission auprès des retraités est une initiative intéressante : pour la première fois, l'Institution prend le pouls de la communauté des anciens afin de voir comment ils vivent leur retraite, quels sont leurs griefs et leurs souhaits et sans doute aussi leurs motifs de satisfaction. Des tables rondes réunissant des « échantillons » d'anciens ont été organisées en plusieurs endroits et vous avez été nombreux à répondre au questionnaire qui vous a été envoyé. Dans la livraison de l'Écrin de novembre 2004, Lino Facco a déjà commenté cette enquête. C'est une occasion de travailler main dans la main avec une Administration qui, je n'en doute pas, nous veut du bien, même s'il y a place pour nombre d'améliorations, comme vos réponses au questionnaire l'auront sûrement montré.

Vous avez été très nombreux à assister à notre Assemblée générale le 18 mars dernier : c'est un signe de vitalité de notre Association. Nous avons apprécié la présence et les contributions concrètes des représentants de l'Administration et du PMO et nous espérons que les help-desks mis au service des Anciens fassent leurs preuves.

Au total la politique de l'Institution à l'égard des Anciens se présente sous de bons auspices. Il reste à espérer que les moyens disponibles seront à la mesure de cette politique.

Daniel GUGGENBUHL  
Président



## **Quelques mots pour vous remercier**

En quittant la présidence de la section Belgique de l'AIACE, je m'adresse à vous pour vous remercier. Je vous remercie pour votre confiance et pour vos votes aux dernières élections du 18 mars 2005. Merci aussi pour votre participation à l'enquête sur les maisons de retraite.

Tout au long de ces 5 années de présidence (deux années pour terminer le mandat d'André Lhoest et les trois années qui viennent de se terminer) j'ai beaucoup apprécié d'être avec vous.

Lors de notre AG du 18 mars, nous avons entendu la nouvelle directrice des PMO nous dire qu'elle avait adoré participer au Conseil d'administration de l'AIACE et qu'elle avait pris un bain de fraîcheur grâce aux anciens. Je pense qu'en quelques mots elle a parfaitement résumé la pensée qui est la mienne.

Ces 5 années ont été formidables pour moi. J'ai beaucoup appris (c'est une superbe sensation à tout âge) et ceci surtout parce que l'AIACE est, je le crois, une association riche selon les vœux des anciens européens que nous sommes.

Si on n'a pas fait carrière dans la fonction publique européenne, on ne peut pas savoir combien est importante cette confrontation multiculturelle et multilinguistique de tous les jours. Mes amis ne sont pas tous belges, ils sont allemands, français, italiens, néerlandais, luxembourgeois et aussi britanniques, irlandais, danois, grecs, espagnols et portugais. Et je suis sûre que si je n'avais pas quitté la Commission avant les derniers élargissements, mes amis auraient aussi d'autres nationalités. Dès lors ce que je retiens de mon passage à la tête de la section Belgique c'est que l'amitié n'est pas affaire de nationalité mais de personnes.

Grâce à votre appui, je reste membre de notre section pour seconder quelque temps la nouvelle équipe, qui me semble excellente, et pour m'occuper – comme promis - du groupe de travail chargé de suivre l'évolution du dossier construction d'une maison de retraite européenne.

Jeannine Franchomme-Saut (avril 2005),  
ancienne Présidente de la Section Belgique



## Lino quitte ... la linotype

**E**t oui, notre ami Lino Facco quitte ... la linotype<sup>1</sup>. Ou, en termes plus compréhensibles, Lino abandonne la rédaction de l'Ecrin. Il a créé en 1996 ce bulletin et lui a donné un très joli nom, l'Ecrin. Il l'a bichonné et l'a gavé de textes cherchant à nous expliquer certains éléments du fonctionnement des institutions communautaires.

Ce faisant, il s'est exposé aux regards scrutateurs, voire critiques d'un vaste public. Car, chacun d'entre nous a son opinion bien arrêtée et est parfois prompt à l'exprimer.

Connaissez-vous les affres de la page blanche ? Que vais-je bien écrire ? Serai-je suffisamment compréhensible ? Vont-ils m'exécuter lors de la prochaine réunion publique ? Ils sont critiques mais combien de lignes sont-ils prêts à écrire pour m'aider ? Lino s'est posé toutes ces questions et y a répondu par l'écriture, par des textes explicatifs, par un bulletin de haute tenue.

Rechercher les informations, taper les textes, les corriger, tout cela prend son temps. Quand on sait qu'une page DIN A4 nécessite au moins une demi-heure de frappe, que la recherche des informations et leur mise en forme requièrent, elles aussi, plusieurs demi-heures, on finit par se rendre compte que pas mal de temps matériel (je me suis toujours demandé ce que pourrait être du temps immatériel !) est englouti dans la confection du bulletin.

Lino, au nom de tous les lecteurs et lectrices, sois remercié du fond du cœur d'avoir consacré ton intelligence, ton énergie et tes capacités à nous informer. Tu as bien mérité de l'AIACE ! Tu quittes ainsi une deuxième fois une sorte de secrétariat général (des retraités) pour aller peut-être en Italie où le soleil et la famille t'attendent ! Merci de tout !

N'aie pas peur, nous n'allons pas délaissier ton écrin, notre écrin. Certains de ses bijoux vont peut-être se révéler comme par enchantement. Il est en tout état de cause certain qu'il te survivra. Tu peux donc partir l'âme en paix pour de nombreux voyages mais, s'il te plaît, pas pour le dernier ! On veut encore te voir régulièrement !

*J.-B. Quicheron*

PS. Ah oui, j'allais oublier de vous le dire, Lino m'a passé le flambeau, pardon le clavier.

---

<sup>1</sup> 1899, emprunté à l'anglais „line o(f) type“, soit ligne de caractères typographiques. En imprimerie machine qui fond d'un bloc chaque ligne de caractères que l'on compose sur un clavier rappelant celui d'une machine à écrire. (Grand Robert)



## Assemblée générale 2005 de la section Belgique

L'assemblée générale de la section Belgique de l'AIACE s'est tenue au Centre Albert Borschette le vendredi 18 mars 2005 à partir de 17 heures. Un rapport plus circonstancié que le sommaire qui suit sera envoyé par d'autres voies.

Grâce à l'utilisation massive du vote par correspondance, cette assemblée a pu être menée tambour battant et se terminer à une heure raisonnable, permettant aux présents de se sustenter et de boire le verre de l'amitié juste à l'issue de l'AG. Un grand merci au président du comité électoral, Joseph Nols, et à son équipe d'assesseurs et de scrutateurs particulièrement efficaces.

Jeannine Franchomme-Saut, présidente sortante fort acclamée, a mené de bout en bout cette AG avec ce mélange de bonhomie et de fermeté qui la caractérise. Elle a remercié tous les représentants de l'administration présents pour leur coopération et de se dédier tant à la cause des retraités.

Grâce au rapport d'activité présenté, nous avons appris que la section comportait actuellement 3.063 membres, que les relations avec l'association mère internationale étaient bonnes, que la section Belgique avait accompli œuvre utile avec sa brochure jaune sur l'action sociale, que 930 membres avaient répondu à l'enquête sur la maison de retraite, que sur le plan informatique un travail utile d'accompagnement des membres avait été réalisé.

Les divers représentants de l'administration de la Commission (Mmes Deshayes et Théâtre, MM. Fracchia, Promelle et Silva Mendes) ont présenté un bilan globalement positif de leur action vis-à-vis des pensionnés. Les points abordés ont été : inscription dans le statut des fonctionnaires d'un article sur la politique sociale de portée limitée à l'égard des anciens, la question de la sécurité et de l'accès des bâtiments, celle de l'assurance-dépendance, celle de l'augmentation des fonds octroyés à l'AIACE par l'administration, le détail des réponses fournies par les retraités au questionnaire réalisé pour le compte de l'administration et portant sur les relations entre l'administration et les anciens, le contenu du bulletin de paye et ses difficultés de compréhension, les nouveautés et les tendances du régime assurance-maladie.

1.038 votants ont participé aux élections, chiffre remarquable. Ont voté par correspondance 914 personnes, 124 ont émis leur vote sur place. 7.674 voix valables ont été émises, seuls 46 bulletins de vote ont été déclarés nuls.

Ces élections ont débouché sur un nouveau comité, en partie du moins, qui se présente comme suit : *Président* : D. Guggenbühl, *Vice-Présidents* : T. Detiffe, D. Lenarduzzi, *Secrétaire* : Y. Demory, *Trésorier* : G. Lybaert, *Membres* : J. Franchomme, E. Delauche, M. Braune, R. Pasqualino, L. Schubert, H. Scheuer, I. Collisson, P. Loir, J-B. Quicheron.

Six groupes de travail assureront le travail : affaires juridiques (E. Delauche), affaires sociales (P. Loir), culture et loisirs (T. Detiffe) communication (l'écran, JB Quicheron), informatique (M. Braune) et gestion du fichier des membres (G. Lybaert).

Que tous les *autres* bénévoles qui se mettent au service de la Section Belgique (actions sociales, secrétariat et permanence) soient également sincèrement remerciés !



## L'éducation mais encore .... vue par Jacques Delors

**E**ducation, formation, enseignement, pédagogie, instruction, initiation, école, etc. toute langue regorge de mots et d'expressions traitant de la mise en forme de notre cerveau, car si ce dernier naît avec de nombreuses potentialités, il est suffisamment vierge pour acquérir du savoir, du savoir-faire et ceci à tout âge, même si la nature de ses potentialités change en fonction de l'âge.

Jacques Delors, ancien Président de la Commission européenne, parle de l'éducation dans les mémoires <sup>2</sup>qu'il vient de publier. Toute sa vie, il a été obnubilé par l'égalité des chances entre individus. Il s'estime particulièrement heureux d'être parvenu là où il est arrivé, car il ne sortait pas du sérail politique français ou des grandes écoles qui font, peut-être trop souvent, les grands commis de l'Etat français.

Il déclare que l'éducation repose sur quatre piliers :

- apprendre à connaître, en quelque sorte acquérir une culture générale suffisamment étendue pour avoir la possibilité de travailler en profondeur un petit nombre de matières
- apprendre à faire, donc un apprentissage d'un métier mais acquérir aussi une compétence plus large rendant apte à faire face à de nombreuses situations et facilitant le travail en équipe
- apprendre à être, thème dominant du rapport d'Edgar Faure<sup>3</sup> de 1972, en d'autres termes acquérir une capacité d'autonomie et de jugement qui accompagne le renforcement de la responsabilité personnelle dans la réalisation du destin collectif
- apprendre à vivre ensemble, ou développer la connaissance des autres, de leur histoire, de leur tradition et de leur spiritualité pour pouvoir créer un esprit nouveau à même de gérer de façon intelligente et paisible les inévitables conflits.

Il poursuit sur la formule de « l'éducation tout au long de la vie » qui a tant fait recette mais dont il déplore le fait qu'elle n'ait pas débouché sur des réformes sociales, pédagogiques et organisationnelles.

Il faut apprendre à apprendre, dit-il, pas seulement pour apprendre des connaissances mais donner le goût de continuer. Il faut que les différents ordres d'enseignement s'ouvrent à l'éducation permanente. Or, pour développer ces possibilités, chacun doit posséder les éléments de base d'une éducation de qualité. L'école, poursuit-il, devrait développer chez chacun une meilleure connaissance de soi et susciter la curiosité d'esprit dans tous les domaines. Il a contribué pour l'UNESCO à une étude intitulée, à la manière de La Fontaine, « L'éducation, un trésor est caché dedans ». Il a une superbe formule : « L'égalité des chances, c'est laisser pousser les cent fleurs dont les graines existent en chacun de nous ».

En d'autres termes, il prône la diversification des parcours offerts - formules classiques tournées vers l'abstraction mais aussi celles enrichies par l'alternance entre école et vie professionnelle ou sociale, afin de pouvoir révéler le plus tôt possible mais aussi plus tard toutes les potentialités de chacun - la possibilité pour chacun de se tester. Il concède que certains diront que c'est utopique mais pour lui l'enseignement est une utopie vers laquelle il faut tendre.

---

<sup>2</sup> Ces larges extraits ont été puisés dans les Mémoires de Jacques Delors, parus aux Editions Plon en décembre 2003. ISBN 2-259-19292-0.

<sup>3</sup> Ancien ministre français de l'éducation



Je ne vous révélerai pas ce qu'il dit au sujet du chèque-éducation, qui est une superbe idée, très probablement utopique mais dont il suggère certaines modalités pratiques, lisez son livre pour cela.

Il ajoute que la société demande beaucoup trop à l'enseignant, d'autant que les structures tutélaires, l'Etat, les Eglises ou dans certains cas, la famille, ont tendance à perdre de leur influence ou à oublier leur devoir. L'école est rendue à tort responsable de tous les désordres de la société, que fait donc la société pour l'école ? Il convient donc de prêter une grande attention au statut social des enseignants et à l'allocation optimale des ressources. Car, la mission d'enseigner à des jeunes ce que l'humanité a appris, pendant des siècles sur elle-même, est une mission prestigieuse.

C'est vraiment le seul passage du livre consacré à l'enseignement, j'ai pensé que ceci était susceptible de vous intéresser. Mais la lecture du reste de ses Mémoires, parfois plus technique ou spécifique, est fort passionnante et révélatrice d'un homme qui est resté modeste malgré son statut social et politique et qui continue à défendre envers et contre tout tous ceux qui sont laissés pour compte dans notre société. Oui, l'enseignement est l'objet de toutes les passions, l'outil de l'avenir d'une société, un enjeu financier, mais encore ....

## **Jacques Delors à Bruxelles**

**N**otre ancien président de la Commission, Jacques Delors, était à Bruxelles au début de l'année. Ceux qui l'ont vu ont retrouvé l'éternel militant car il croit toujours dans la construction européenne, même s'il émet des réserves ou des critiques sur ce ton qui n'appartient qu'à lui.

Il n'apprécie pas beaucoup l'Europe actuelle, car pour lui élargissement et approfondissement vont de pair, les deux étant indispensables au fonctionnement de l'Union. Fidèle à l'idéal européen, il estime qu'il fallait que l'Europe accueille tous les pays qui avaient été privés si longtemps de liberté et de la possibilité de contribuer à l'unification de notre continent. Aucun égoïsme ne peut s'opposer au cours naturel de l'histoire. Il faut soutenir cette Europe, même si elle ne correspond plus à certaines de nos aspirations, car seule la méthode communautaire sera porteuse de progrès. La méthode intergouvernementale a ses limites bien connues.

Pour lui, quoiqu'on en dise, l'UE est déjà une puissance mondiale de première grandeur. La solidarité basée sur la cohérence économique et sociale est capitale.

Enfin, l'Europe se doit d'être visible. Elle fait de plus en plus partie intégrante de la vie quotidienne de tous. En l'absence de transparence, elle inquiétera plus qu'elle ne rassurera les populations, elle sera plus ennuyeuse que passionnante si l'on ne sait pas trouver les mots et les actes qui rassurent et mobilisent. L'on ne peut pas progresser à perspectives financières inchangées.

Le triangle institutionnel Parlement- Conseil- Commission doit continuer à fonctionner, il est le gage de la démocratie et de la progression de l'œuvre européenne. Comme l'on voit, Jacques Delors n'a pas perdu ses convictions et c'est tant mieux pour l'Europe !

*J.-B. Quicheron*





**Dans le rétroviseur ...**

## **Les retraités vivent plutôt bien leur cessation d'activité en Belgique et en France**

### **En Belgique**

#### **Le retraité<sup>4</sup> belge peu payé, mais content.**

*Article du Soir du mercredi 19 janvier 2005 par Pierre-Henri Thomas.*

Les Japonais ne connaissent pas l'expression : 'partir à la retraite'. Ils disent tout simplement : 'quitter l'entreprise'. Cela ne les empêche pas d'être ceux qui sont les moins opposés à l'allongement de la durée du travail. Contrairement en Belgique où 66 % de la population active y est opposée.

En mandatant le bureau GfK<sup>5</sup> pour interroger 9.200 personnes, actives ou retraitées dans 16 pays développés, l'assureur Axa a réalisé une cartographie parfois surprenante. Dans l'échantillon de retraités belges, par exemple, la moyenne de l'âge des départs en pension est de 59 ans. Mais c'est finalement normal puisque l'échantillon comprend aussi des 'vieux pensionnés', partis à la retraite alors que la mode de prépensions n'était pas encore lancée. Face au problème des pensions, les Belges sont d'ailleurs réalistes ; ils préféreraient partir à 57 ans mais ils anticipent qu'ils devront travailler au moins jusqu'à 61 ans. En 2000, ils tablaient seulement sur 59 ans : en Belgique, on est donc conscient du fait que l'on devra sans doute travailler plus. Mais pas au-delà de 63 ans, qui est considéré comme l'âge maximum.

Le Belge reste aussi attaché à l'Etat-Providence : 90% estiment que la pension doit être financée avant tout par l'Etat. Aux Etats-Unis ils ne sont que 60 % et aux Pays-Bas .. 44%.

Enfin, les retraités belges interrogés par Axa vivent en moyenne avec € 1.253 par mois, ce qui classe la Belgique en dernière place des pays de l'Europe du Nord, et loin derrière le Canada, où le pensionné moyen reçoit près de € 2.000. '*Mais il faut aussi tenir compte des prestations sociales*', ajoute Jacques Monheim, le coordinateur de l'étude chez Axa. Les frais médicaux coûtent nettement plus cher aux Etats-Unis. Il reste qu'aujourd'hui 51% des pensionnés seulement estiment le montant de leur retraite suffisant. Toutefois, l'argent n'est pas tout : 93% des retraités chez nous se disent très heureux ou plutôt heureux.

### **En France**

#### **Les retraités vivent plutôt bien leur cessation d'activité**

*Article de la Section Economie du journal 'Le Monde' du 18 janvier 2005 par Catherine Rollot*

*Deux études démographiques menées à quinze ans d'écart (en France) auprès des mêmes personnes font le point sur leurs conditions de vie*

*Mais que sont les jeunes retraités devenus ?*

Quinze ans après une première enquête menée auprès de 1.487 personnes nées en 1922 et venant juste de cesser leur activité professionnelle, l'Institut national d'études

---

<sup>4</sup> Etonnant, le journaliste utilise le mot retraité et non pensionné pour parler de la Belgique. Voir par ailleurs l'article : "Etes-vous retraité ou pensionné ?"

<sup>5</sup> Gesellschaft für Konsumforschung



démographiques (INED) a interrogé de nouveau en 1997 ces retraités. Les résultats complets de cette étude comparative ont été rendus publics début janvier 2005. Comment ont-elles vécu leurs années d'inactivité ? Leurs attentes ont-elles été réalisées ? Quels sont les grands changements qui ont affecté leur vie pendant cette période ? Environnement familial, situation économique, santé, relations sociales, bien-être psychique ont ainsi été passés au crible par deux chercheuses, Christine Delbès, de la Fondation nationale de gérontologie, et Joëlle Gaymu, de l'INED.

Il y a quinze ans, la première étude avait montré que cette génération de 1922, emblématique car faisant partie des tout premiers salariés à avoir bénéficié de la retraite à 60 ans dans les conditions les plus avantageuses, « vivait très bien, voire avec une certaine euphorie, la cessation de leur activité professionnelle, sans passer par une supposée crise de la retraite ». Aujourd'hui, la grande majorité des survivants du premier panel – 286 personnes étant décédées depuis – gardent globalement une vision positive de la vie et de la retraite. Toutefois notent les auteures, derrière la vision optimiste reflétée par ces chiffres se cachent aussi des cas de « réelle détresse ». Si les états d'extrême désarroi sont rares, 5% des individus déclarent que leur situation est désespérée, plus nombreux sont ceux qui se trouvent « un peu inutiles » (25%), ont l'impression que leur vie est vide (13%) ou se sentent souvent désemparés (15%).

#### *Des ressources financières parfois insuffisantes surtout chez les femmes<sup>6</sup>*

Ce mal-être est plus prononcé chez les femmes et ce pour plusieurs raisons. Au-delà de 75 ans être marié est encore une situation largement majoritaire chez les hommes. Par contre, près de la moitié des femmes sont veuves, un sort partagé par seulement 11% des hommes. » *Les raisons de ces différences sont bien connues : la surmortalité masculine, l'écart d'âge au mariage et les plus grandes difficultés des femmes pour se retrouver un compagnon se conjuguent pour les vouer au veuvage* », expliquent les deux chercheuses. Cet isolement conjugal plus accentué chez les femmes se conjugue à un handicap économique important. A âge égal, les ménages des hommes interrogés disposent en moyenne de €1.829 contre €1.250 pour les femmes.

Autre exemple de la plus grande précarité économique de ces dernières, si plus de la moitié (57%) ont des ressources inférieures à €1.143 par mois, ce n'est le cas que d'environ un quart des hommes. Au-delà de ces différences par sexe, plus globalement après 75 ans, les ressources mensuelles des retraités interrogés ont connu une baisse de 16% due, selon M<sup>mes</sup> Delbès et Gaymu, « notamment à la croissance des prélèvements sociaux sur les retraites, la modification de la composition des ménages (décès du conjoint) ainsi qu'aux donations aux enfants ».

#### *Vieillesse et état de santé*

Le vieillissement a aussi provoqué tout naturellement un déclin de l'état de santé global des retraités du panel. La proportion des sondés se disant en bonne santé ou en très bonne santé a chuté de 64% à 38% entre les deux enquêtes. 15% se déclarent pourtant en meilleure forme aujourd'hui qu'il y a quinze ans. Les retraités se plaignent pourtant assez peu de leur état de santé, seuls 3% le jugent mauvais et 10% médiocre. A cet âge, « l'autonomie reste la règle », souligne l'INED, qui évalue à moins de 3% le nombre de retraités interrogés très dépendants.

---

<sup>6</sup> Tous les intertitres ont été ajoutés par la rédaction de l'Ecrin



*A 75 ans, les loisirs se recentrent sur l'activité domestique, la télévision, et la lecture des journaux et des magazines*

La dégradation de la santé due à l'avancée en âge influe fortement sur les loisirs. Désireuses de profiter à plein du nouveau temps libre qui s'offrait à elles au début de leur cessation d'activité professionnelle, les personnes interrogées avaient élargi la palette de leurs loisirs et intensifié leur pratique. Quinze ans plus tard, ils ont dû les recentrer sur des activités domestiques, la télévision étant la grande gagnante et dans une moindre mesure la lecture de journaux, magazines et livres.

*Heureux et à peine vieux !*

« *Aujourd'hui, la grande majorité des personnes interrogées sont heureuses de leur vie de retraités et n'en sont encore qu'aux portes de la vieillesse* », concluent Christiane Delbès et Joëlle Gaymu. Pour les deux chercheuses, à condition que le niveau de vie des retraités se maintienne, l'effet dépressif de l'âge devrait demain encore reculer. L'évolution de l'état de santé devrait permettre en effet d'améliorer l'intégration sociale des retraités. En outre, le recul de l'âge d'entrée dans le veuvage, s'il se poursuit, permettra de prolonger une retraite sereine. Enfin, l'arrivée de générations comportant une plus grande proportion de divorcés, donc une population plus autonome et habituée à la solitude, laisse espérer un quatrième âge plus heureux.

## **Tiens, tiens, c'est un air connu .. aussi à la Commission**

### **Au Royaume-Uni, le « traitement de choc » des travaillistes**

Gordon Brown veut supprimer un poste sur quatre et délocaliser 16.000 emplois hors de Londres.

*Article du journal 'Le Monde' du 21 janvier 2005 par Marc Roche, correspondant à Londres*

Dans le secteur public britannique, le credo rentabilité-efficacité-compétitivité est plus vigoureux que jamais. Le gouvernement Blair a poursuivi la réforme de l'administration centrale entamée par les conservateurs entre 1988 et 1997. En juillet, le chancelier de l'Echiquier, Gordon Brown, a proposé de supprimer 104.000 des 512.000 postes de l'administration centrale d'ici à 2008.

Le gouvernement travailliste entend généraliser cinq pratiques si, comme tout l'indique, il remporte un troisième mandat d'affilée lors des élections générales qui devraient se tenir début mai.

### **Le partenariat public-privé**

Le *Public Private Partnership* (PPP) associe le secteur privé au public dans les écoles, les hôpitaux et les administrations. Le transfert d'argent au privé implique, la plupart du temps, une baisse des salaires pour des responsabilités similaires. Ce partenariat s'est peu à peu imposé comme mode de financement privilégié des équipements publics. Selon les estimations officielles, ce système – que les opposants critiquent pour sa complexité et son



manque de transparence – permettrait d'économiser jusqu'à 20% par projet. il représente près de 15% de l'investissement public total de l'Etat.

### **Le salaire au mérite**

Le *performance-related pay* est en vigueur, notamment dans l'éducation nationale et la police, où chaque agent est évalué en fonction de sa compétence professionnelle, de son dévouement, des ses rapports avec le public et de ses capacités d'adaptation. Trois quarts des 'bobbies' ont bénéficié, en 2003, de primes liées au mérite.

### **La professionnalisation des personnels.**

La restructuration prévoit le remplacement d'agents généralistes par des professionnels, moins nombreux mais mieux rémunérés, en partie selon leurs résultats. Les agents sont également placés au contact direct du public.

### **L'informatisation**

Le recours à l'informatique et la généralisation du paiement électronique devraient entraîner des économies en terme de versement des allocations. Il n'est de même avec les achats de fournitures. Les autorités ont investi 6 milliards de livres (8,5 milliards d'euros) dans de nouvelles technologies pour moderniser le matériel.

### **Les délocalisations et la vente d'immobilier**

Outre les postes supprimés, Gordon Brown entend délocaliser 16.000 fonctionnaires de différents ministères hors de Londres, dans le Nord et les Midlands où le coût de la vie est moins élevé. Les ministères des finances, de l'emploi, de la santé, de la défense, de l'éducation et de l'industrie devront, d'ici à quatre ans, avoir déconcentré une partie de leurs activités hors de la capitale. La vente d'une partie du patrimoine immobilier de l'Etat est également à l'ordre du jour.

« *Les fonctionnaires auxquels on aura demandé de changer d'emploi se verront offrir une formation professionnelle* » s'est engagé le grand argentier. Malgré ces promesses, les syndicats de fonctionnaires ont organisé une grève, le 5 novembre 2004, dans l'indifférence générale.

Depuis 2001, le chancelier de l'Echiquier a massivement investi dans l'éducation, les transports et la santé pour « *garantir des services publics de première classe* » aux Britanniques. Cette remise à niveau était indispensable après de longues années de sous-investissement. Les sondages indiquent que le public reste très sceptique sur l'efficacité de ces investissements massifs.

*J.-B. Quicheron*



## Etes-vous pensionné ou retraité ?

Il est amusant de constater qu'au sein de l'AIACE et de la Commission en général, le terme 'pensionné' usité en Belgique a pris le dessus sur le terme plus usité en France de 'retraité'.

Je dirai qu'en fait ce terme a eu le sort qu'il méritait car, comme on va le voir dans le développement qui suit, ce terme portait en lui sa propre ambiguïté, sa propre confusion.

Les termes 'pension' et 'retraite' étant entrés en concurrence, voyons un peu ce qui leur est arrivé. Le terme 'pension' signifie 'prestation en argent versée périodiquement aux bénéficiaires des assurances invalidité ou vieillesse'. Il signifie aussi 'somme d'argent que l'on donne pour être logé ou nourri'. En forçant un peu sur le langage, l'on pourrait dire que 'celui qui loge dans une pension de famille peut la payer avec sa pension'. Par ailleurs, l'homme divorcé verse une pension alimentaire à son ex-femme.

Le substantif 'pension' est riche de mots dérivés :

- pensionnat, maison d'éducation qui reçoit des internes (votre serviteur y a passé 7 ans)
- pensionnaire, celui qui prend pension dans un hôtel, un élève interne dans un établissement d'éducation
- pensionné, celui qui reçoit une pension.

Le substantif 'retraite' utilisé en France quant à lui met l'accent sur le fait de se retirer, de se retirer de la vie active. Il donne, bien sûr, naissance au mot 'retraité'.

Il est amusant de constater que, face au même phénomène, un terme met l'accent sur l'argent que quelqu'un retire de sa non activité alors que l'autre insiste sur la sortie de la vie active.

Ces deux mots nous fournissent l'occasion de nous exprimer selon notre humeur. Si vous voulez souligner votre indépendance vis-à-vis du travail forcé, vous direz que vous êtes 'retraités', alors que si vous voulez insister sur votre faculté financière de vivre en autonomie, vous direz que vous êtes 'pensionnés'.

En fait, d'aucuns pousseront la comparaison plus loin en disant 'je suis certes retraité, mais je suis loin d'être sorti d'une vie active, bien au contraire, je n'ai jamais été aussi occupé'. Pour d'autres, la pension ne sera qu'un revenu parmi d'autres, tant ils avaient et ont de cordes à leur arc.

Je vous vois déjà froncer le sourcil et me dire à quoi bon toutes ces ratiocinations<sup>7</sup> ? En fait, ce n'était qu'un petit exercice de style visant à éviter tout malentendu quant à l'usage de ces mots.

Outre Quiévrain, l'on dit « retraité » à Bruxelles « pensionné ». Mais en fait, quelle est la différence ? Aucune ! Vous voilà rassurés ! (petit sourire en coin)

*J.-B. Quicheron*

---

<sup>7</sup> Ratiocination = abus de raisonnement, raisonnement trop subtil. Zu Deutsch Haarspalterei, in English endless cogitation, in het Nederlands overredeneren.



## MAISONS DE RETRAITE

En 2002, l' A.I.A.C.E., Section Belgique, a publié la première liste, établie par Sylvia Gabbaï, de quelques maisons de retraite en Belgique. Récemment, à la suggestion de Jeannine Franchomme-Saut, un petit groupe de volontaires a organisé des visites d'évaluation dans certains de ces établissements ainsi qu'à d'autres qui ne figuraient pas dans la liste de 2002. Une vingtaine ont été visités et 18 sont retenus dans la nouvelle liste qui se trouve dans les pages qui suivent. Je voudrais remercier vivement Philippe Loir, Gisèle et Jean Jansen et Jean-Pierre Dubois pour leur précieuse coopération.

Nous nous sommes concentrés sur la catégorie combinée "Maison de Repos/Maison de Repos et de Soins" (MR/MRS) dont une douzaine se trouve dans la liste, avec trois autres MR ayant leur agrégation MRS "en cours", pour répondre aux normes architecturales, fonctionnelles et organisationnelles imposées par la législation. La combinaison MR et MRS sous le même toit rend plus facile la situation lorsque l'état physique ou psychique d'un résident se dégrade, en évitant un changement d'établissement, ce qui est au minimum difficile et parfois traumatisant pour des personnes âgées.

A une date ultérieure, nous avons l'intention de publier une nouvelle liste plus complète avec plus de détails par établissement. Vos suggestions concernant les Maisons de Retraite de qualité que vous connaissez sont les bienvenues et peuvent être envoyées à mon attention c/o le Secrétariat.

Une publication utile sur le sujet est le " Guide pratique des Maisons de Repos -Bruxelles, Wallonie, Brabant", disponible par Senior Info, rue Herman Reuleaux 45, 4020 Liège, tél. 04/341.2211. Infor-Homes est un organisme qui peut vous aider, il se trouve au Boulevard Anspach 59, 1000 Bruxelles, tél. 02/219.5688.

L'entrée dans une Maison de Retraite, étape importante et délicate dans la vie, doit être organisée en pleine coopération avec la famille. Pour les personnes isolées, nous ferons de notre mieux pour leur fournir une aide directe. Au moment venu, elles sont priées de nous contacter en téléphonant au Secrétariat, les jours ouvrables, entre 10h et midi, au numéro 02/295.3842 ou 02/296.4824.

IAN COLLISSON

*NB. La présente initiative est parallèle à celle qui a fait l'objet de notre enquête sur les retraités. Elle vise à aider les anciens et fait suite à de nombreuses demandes. Elle est réalisée dans l'attente de la concrétisation du projet de construction d'une maison de retraite répondant aux souhaits exprimés dans l'enquête*

### Résidences-Services, Maisons de Repos (MR), Maisons de Repos et de Soins (MRS)

Les établissements figurant sur la liste suivante ont été visités par un ou plusieurs membres de l'équipe A.I.A.C.E., Section Belgique, et ont été jugés au moins satisfaisants. **Néanmoins, ni la responsabilité de l'A.I.A.C.E. section Belgique ni celle de ses membres se sont engagées en aucune façon par la présente publication.**

La liste des établissements est classée par code postal. Sous chaque rubrique figurent: les dates de construction et de rénovation, les numéros de téléphone et de fax ainsi que le nom de la personne à contacter, le nombre de lits (MR/MRS) ou d'appartements (Résidences-Services) et, **à titre indicatif seulement**, les prix de base en Euro des chambres individuelles ou doubles (1P/2P), avec pension complète dans le cas des MR et MRS, et le supplément journalier INAMI à payer (forfait soins médicaux). Sauf indication contraire, tous les montants s'entendent **par personne et par jour**.

#### **1000 BRUXELLES**

Résidence Porte de Hal	1840 + 2001		
Boulevard de Midi 142			
Tél. 02/508.0511	Fax 02/508.0543	<b>Mme. Hublet</b>	
Nombre de lits: MR 23	MRS 127	Prix chambre et repas: 1P 42,14 - 2P 35,94	INAMI à demander
Maison Sainte-Monique	1890 + 2001		
Rue Blaes 91			
Tél. 02/545.6060	Fax 02/512.0462	<b>M. Snauwaert</b>	
Nombre de lits: MR 25	MRS 60		
Prix chambre et repas	1P 41,- 2P 37,-	INAMI 42,12	



### 1040 ETTERBEEK

Résidence de Thibault 1978  
Avenue Edouard de Thibault 49  
Tél. 02/735.6533 Fax 02/735.4112 **M. Wattiez**  
Nombre de lits: MR 60 MRS néant  
Prix chambre et repas 1P 28,802P 25,26 INAMI 21,09

### 1050 IXELLES

Résidence Gray Couronne 1975  
Avenue de la Couronne 42-46  
Tél. 02/649.5057 Fax 02/647.6682 **M. Polfiet**  
Nombre de lits: MR 80 MRS 40  
Prix chambre et repas 1P 44,- > 82,- 2P + 497 **par mois** INAMI compris dans le prix

### 1150 WOLUWE ST. PIERRE

Résidence Apollo Années 1970  
Rue des Palmiers 29  
Tél. 02/733.5443 Fax 02/743.8690 **Mme Chantraine**  
Nombre de lits: MR 40 MRS 40 (**N.B. chambres non-meublées**)  
Prix chambre et repas: 1203,- > 2086,- **par mois** INAMI 30,23 **par jour**

Résidence Val Duchesse 1974 + 1995  
Avenue Jules César 11  
Tél. 02/770.3420 Fax 02/770.8042 **Mme Collard**  
Nombre de lits: MR 19 MRS 25  
Prix chambre et repas 1P 38,70 > 48,90 INAMI 37,21

### 1160 AUDERGHEM

Résidence Carina 1990  
Avenue Herman Debroux 50  
Tél. 02/675.3003 Fax 02/675.3104 **Mme Fontaine**  
Nombre de lits: MR 78 MRS 40  
Prix chambre et repas 1P 42,- 2P 36,- INAMI 39,-

Résidence Parc des Princes 1930 + 1980  
Avenue J. Van Horenbeek 192  
Tél. 02/672.1185 Fax 02/672.1268 **Mme Plevoets**  
Nombre de lits: MR 44 MRS néant  
Prix chambre et repas 1P 32,- > 49,- INAMI 18,02

### 1180 UCCLE

Résidence Hamoir 1971 + 1996  
Avenue Hamoir 1  
Tél. 02/379.0700 Fax 02/375.992 **M. Adams**  
**Résidence-Services: 54 flats et appartements non meublés à 867 > 1803 par mois**  
**Prix Restaurant: petit déjeuner 2,28/déjeuner 9,54/dîner 5,06**

M.R.S. Nazareth Ancien couvent, rénové 1993  
Chaussée de Waterloo 961  
Tél. 02/373.6403 Fax 02/375.6523 **Mme Stiens**  
Nombre de lits MR 9 MRS 150 (**établissement pour moins valides**)  
Prix chambre et repas: 1P 42,39 - 2P 36,32 INAMI 48,96



L'Olivier 1988  
Avenue des Statuaires 46  
Tél. 02/372.1248 Fax 02/372.0596 **M. Santy**  
Nombre de lits: MR 40 MRS 40  
Prix chambre et repas: 1P 41,75 - 2P 34,15 INAMI 32,99

Résidence Lycée Français 1970 + 1985  
Avenue du Lycée Français 6  
Tél. 02/375.3744 Fax 02/ 374.6738 **Mme Bouchez**  
Nombre de lits: MR 170 MRS néant (agrégation en cours)  
Prix chambre et repas: 1P 32,- > 60,- 2P 30,- > 39,- INAMI 23,58

Parc Palace 1990  
Avenue du Lycée Français 2  
Tél. 02/375.1479 Fax 02/375.9001 **Mme Cox**  
Nombre de lits: MR 150 MRS néant (agrégation en cours)  
Prix chambre et repas: 1P 30,- > 62,- 2P 27,- > 42,- INAMI 23,-

### **1200 WOLUWE ST. LAMBERT**

Senior Résidence Montgomery 1979  
Boulevard Brand Whitlock 18-20 Bte.96  
Tél. 02/734.1896 Fax 02/736.4669 **Mme Vargiamidis**  
**Résidence-Services: 55 flats et appartements non-meublés à 880 > 1260 par mois**  
**Prix Restaurant: petit déjeuner 2,19/déjeuner 9,29/ souper 3,24**

### **1301 WAVRE-BIERGES**

Résidence Le Point du Jour 1992+2001+2002+2005  
Rue des Champles 8  
Tél.010/420.710 Fax 010/412.543 **M. Druet**  
Nombre de lits: MR 81 (**N.B. non-meublés**) MRS néant (agrégation en cours)  
Prix chambre et repas. 1P 42,56 > 79,85 INAMI 16,36

### **1332 GENVAL**

Home Béthanie 1999  
Bois Pirart 127  
Tél. 02/655.0070 Fax 02/655.0072 **Mme. Collet**  
Nombre de lits: MR 31 MRS 30  
Prix chambre et repas:1P 33,94 - 2P 28,28 INAMI 39,-

### **1340 OTTIGNIES**

Résidence le Chenoy 1860 + rénovation en cours  
Avenue des Combattants 93  
Tél.010/410.787 Fax 010/402.322 **M. Eckeman**  
Nombre de lits: MR 57 MRS 44  
Prix chambre et repas:1P 992 >1388 **par mois** , 2P 868 **par mois**, INAMI 32 **par jour**

### **1420 BRAINE L'ALLEUD**

Résidence Le Ménil 1990+ 1998+2001  
Rue du Ménil 95  
Tél. 02/387.0606 Fax 02/387.0759 **M. Heynen**  
Nombre de lits: MR 71 MRS 50  
Prix chambre et repas:1P 1190>1457 **par mois**, 2P 868 **par mois**, INAMI à demander





## Le coin des lecteurs

### L'écrin, boîte à bijoux certes mais aussi boîte à courrier des lecteurs ?

La langue est ainsi faite que nous utilisons des mots quotidiennement sans même réfléchir à leur origine ou à leur signification profonde.

Ainsi en est-il du présent bulletin qui porte le très joli nom d'écrin. Un écrin<sup>8</sup> sert à préserver ses bijoux, ses objets de valeur. Ce terme renferme en lui-même son auto-appréciation puisque, au sens figuré, l'on dit par exemple un écrin de verdure pour désigner un beau paysage vert. Il se doit de renfermer ce qu'il y a de plus précieux, de plus beau, à l'instar par exemple de l'écrin de la Reine. Ecrin est donc synonyme de beau, de précieux.

Nous tous avons été des perles précieuses, souvent méconnues, dont le brillant n'apparaissait qu'aux initiés, car Dieu sait si les curriculum des fonctionnaires européens sont riches de formations et d'expériences. N'avons-nous pas dû parfois laisser enfermées dans un écrin nos capacités, nos ardeurs, nos ferveurs, nos passions ?

Ou bien ceux qui, parmi nous, ont développé tous leurs talents pendant leur période professionnelle, ont-ils désormais décidé de les laisser dans leur écrin ? Pour mieux les ressortir lors de la retraite ?

Tout bijou quel qu'il soit, pour être valorisé, doit s'afficher autour d'un joli cou, d'un doigt habile. Son retour temporaire à l'écrin permet de le ressortir à une bonne occasion.

Grâce à vous, l'écrin peut devenir cette boîte à malice ou boîte à suggestions qui nous permettra d'échanger des opinions.

Le courrier des lecteurs de l'Ecrin vous attend désormais. N'hésitez pas à nous faire part de vos soucis, de vos commentaires. Certains courriers seront traités directement par les responsables de l'association, ceux qui sont d'intérêt général et ont une valeur d'information se retrouveront dans ces colonnes.

Envoyez-nous vos articles et commentaires précieux. Tout sera examiné mais, bien entendu, ce qui outrepassé la bienséance ou qui ne porte pas de signature ne sera pas publié.

A vos plumes, à vos claviers ! Nous attendons vos réactions ! Soyez-en remerciés d'avance !

J.-B. Quicheron

### Envie d'aider une asbl à promouvoir des projets de développement rural à Madagascar ?

**Un de nos collègues retraités, Paul Bourdeaux, continue sa belle mission d'aide au développement. Il nous a envoyé une lettre que nous avons le plaisir de vous soumettre.**

---

<sup>8</sup> Mot du XIIe siècle, du latin „scrinium“. Sorte de boîte où l'on serre les bijoux et les objets précieux. En allemand Schmuckkästchen, en néerlandais juwelenkistje et en anglais jewel case. En grec enfin : η θηκη



Bruxelles le 17 décembre 2004.

Depuis peu, je suis un heureux retraité!

Etant donné, comme vous le savez, que durant ma vie professionnelle j'ai été impliqué dans des actions de développement, je ne pouvais, du jour au lendemain, faire fi de ce passé. C'est la raison pour laquelle je me suis engagé comme bénévole dans l'Association Belgique-Madagascar (ABM<sup>9</sup>).

Ses activités à Madagascar sont diverses et visent, dans la région de Morondava (sur le canal de Mozambique), à promouvoir des projets de développement rural intégré (construction d'écoles, actions socio-sanitaires, formation d'instituteurs, formation professionnelle, construction de puits, etc.), et ce dans le cadre d'un plan communal de développement.

L'ABM<sup>10</sup> a également créé un centre de tourisme rural qui génère des revenus pour nos projets. Le Guide du routard consacré à Madagascar y fait d'ailleurs référence en termes élogieux (p.271). Cinq jeunes coopérants bénévoles, deux ingénieurs agronomes, une infirmière, un maçon et un charpentier, sont d'ailleurs sur place pour une durée de deux ans

En ce qui concerne nos moyens financiers, ils dépendent **exclusivement** de donations de particuliers, d'écoles, de fondations diverses. C'est dire que nos moyens sont limités.

Je me permets de faire appel à votre générosité pour aider les populations rurales à se prendre en charge dans le développement de leurs communes. Je suis bien conscient que régulièrement vous êtes sollicités pour contribuer à des actions semblables, mais qui sait, vous serez peut-être sensible à mon nouvel engagement..

N'hésitez surtout pas à me contacter pour toute information que vous souhaiteriez obtenir sur les activités de mon association (tél. 02 653 01 53, courriel : [paul.bourdeaux@skynet.be](mailto:paul.bourdeaux@skynet.be) ).

Si vous voulez nous aider, je vous propose deux formules ; la première, par un ordre permanent que vous remettrez à votre banque, la seconde par un don unique. Il est bien entendu qu'une attestation fiscale vous serait envoyée pour toute contribution annuelle supérieure à € 30 que vous auriez versée au compte de l'ABM n° 068-2181966-75 avec la mention « solidarité malgache ».

Il faut aussi que vous sachiez que les frais de gestion mensuels de l'ABM se limitent au paiement du loyer, des factures de téléphone et aux fournitures de bureau, soit un montant se situant autour de € 900.

Je vous remercie de l'accueil que vous réserverez à ces quelques lignes, et saisis cette occasion pour vous souhaiter une excellente année.

Amicalement

Paul Bourdeaux, Président

---

<sup>9</sup> **En Belgique** : Association Belgique-Madagascar, Rue de la Révolution 1, 1000- Bruxelles, Tél/fax : ++ 32 2 219 18 55. Courriel : [abm-rcd@arcadis.be](mailto:abm-rcd@arcadis.be) -

<sup>10</sup> A Madagascar : ABM, B.P. 222 – 619 Morondava – Tél. 00-261 (0) 32 04 70 603 Courriel : [abmfer@yahoo.fr](mailto:abmfer@yahoo.fr)



# La question de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne

## par Roger Van Campenhout

*La question de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne a occupé l'actualité l'an passé et va sans nul doute revenir à l'avant-plan. La rédaction de l'écran a pensé qu'il serait intéressant pour nos lecteurs de disposer d'un dossier leur permettant de se forger une opinion. En voici la première partie.*

### SOMMAIRE

#### 0. En guise d'introduction

#### 1. Les faits et le contexte de la négociation d'adhésion

- 1.1 Les prises de position des institutions de l'Union
- 1.2 Près de cinquante ans de négociation
- 1.3 Les élargissements successifs de l'Union
- 1.4 Les critères de Copenhague
- 1.5 Elargissement et approfondissement
- 1.6 L'évaluation et le coût de l'adhésion
- 1.7 L'impact institutionnel
- 1.8 Les mesures de sauvegarde

#### 2. Les autres conditions posées par l'Union

- 2.1 Le respect des droits de l'homme et des femmes
- 2.2 La solution du problème de Chypre
- 2.3 Le problème kurde
- 2.4 Et la reconnaissance du génocide arménien ?

#### 3. Les arguments pour et contre : un débat passionnel

- 3.1 Facteur de stabilité et d'équilibre . . . ou facteur de déstabilisation?
- 3.2 L'histoire et la culture

#### La suite dans le prochain numéro !

#### 3.3 La laïcité et la religion

- 3.4 La géographie et les intérêts géostratégiques
- 3.5 La population, l'immigration, l'économie et le marché potentiel
- 3.6 L'impact sur le « modèle européen »

#### 4. Les autres questions en suspens

- 4.1 Les frontières extérieures et la nature de l'Union
- 4.2 Adhésion aux valeurs et aux objectifs de l'Union
- 4.3 Sincérité et caractère durable des réformes

#### 5. Les scénarios possibles

- 5.1 Le partenariat privilégié
- 5.2 Un oui unanime ou un oui partiel à la Constitution européenne
- 5.3 Les référendums spécifiques sur l'adhésion

#### 6. En guise de conclusion

Note de l'auteur



## **0. En guise d'introduction**

L'adhésion de la Turquie est un dossier complexe, dans sa dimension historique et dans ses implications contemporaines, aux plans politique, économique, social, sociétal, éthique, philosophique et religieux, au regard d'une éventuelle adhésion à l'Union européenne. Lorsqu'on se réfère aux sources d'information, il est donc important de discerner les exposés historiques les plus objectifs et les prises de position partisans, les faits et les plaidoyers pour ou contre. Je me suis basé sur une bibliographie sommaire, mais aussi sur une succession d'articles de presse, de témoignages médiatisés, en plus des prises de position des institutions européennes consignées dans les documents officiels. J'ai donc essayé d'ordonner le présent article selon une séquence qui répond certes à un choix personnel et délibéré, mais qui s'efforce d'équilibrer ces diverses sources d'information, tout en s'appuyant sur les documents officiels des institutions de l'Union. Le présent article ne prétend pas à l'exhaustivité, mais se voudrait le point de départ d'une réflexion.

## **1. Les faits et le contexte de la négociation d'adhésion**

### **1.1 Les prises de position des institutions de l'Union**

Les prises de position des principales institutions de l'Union sur l'éventuelle adhésion de la Turquie sont consignées dans trois documents récents, à savoir :

- la communication de la Commission en date du 6 octobre 2004 <sup>11</sup>;
- la résolution du Parlement européen adoptée le 15 décembre 2004 <sup>12</sup>;
- les conclusions du Conseil européen de décembre 2004<sup>13</sup>.

### **1.2 Près de cinquante ans de négociation**

La demande d'association de la Turquie à la Communauté économique européenne, qui remonte à 1959, fut suivie en 1963 de la signature de l'accord d'association, qui donne déjà à la Turquie une perspective d'adhésion « ultérieurement ». Voici quelques autres dates-clés :

1987 : la Turquie présente sa demande d'adhésion ;

1995 : entrée en vigueur d'une union douanière ;

1999 : le sommet d'Helsinki reconnaît à la Turquie le statut de candidat;

2002 : le sommet de Copenhague s'accorde sur l'élargissement de l'Union à dix nouveaux Etats membres au 1<sup>er</sup> mai 2004 (l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie étant reportée à plus tard);

2002-2003 : la Turquie, au même titre que les douze autres pays candidats, participe à la Convention sur l'avenir de l'Europe ;

6 octobre 2004 : la Commission publie son rapport sur l'adhésion de la Turquie ;

16 et 17 décembre 2004 : le Conseil européen invite la Commission à présenter au Conseil une proposition relative à un cadre de négociation avec la Turquie et demande au Conseil de parvenir à un accord sur ce cadre en vue de l'ouverture de négociations le 3 octobre 2005.

### **1.3 Les élargissements successifs de l'Union**

Depuis l'entrée en vigueur du traité de Rome, la Communauté économique européenne, devenue la Communauté européenne, ensuite l'Union européenne, a connu cinq élargissements successifs.

---

<sup>11</sup> COM (2004) 656 final en date du 6.10.2004

<sup>12</sup> Résolution du Parlement européen sur le rapport régulier 2004 et la recommandation de la Commission européenne concernant les progrès réalisés par la Turquie sur la voie de l'adhésion, adoptée le 15 décembre 2004 par 407 oui, 262 non et 29 abstentions (rapport Eurlings)

<sup>13</sup> Conclusions du Conseil européen des 16 et 17 décembre 2004 concernant la Turquie.



Le 1<sup>er</sup> mai 2004 : l'Union est élargie de 15 à 25 Etats membres. Il s'agit du cinquième élargissement après ceux de 1973 (6 + 3), 1981 (+1), 1986 (+2) et 1995 (+3). L'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, qui porterait le nombre d'Etats membres à 27, est prévue, sous conditions, le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

La Croatie (Republika Hrvatska) est depuis février 2003 officiellement candidate à l'adhésion ; l'ouverture des négociations, prévue pour le 17 mars 2005, sera toutefois conditionnée par les progrès de la coopération de ce pays avec le TPIY (tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie). La candidature de la Macédoine (Arym/Fyrom) à l'adhésion, déposée le 17 mars 2004, n'a pas encore fait l'objet d'une décision.

Quant aux autres pays des Balkans : la Serbie (Republika Srpska) et la Serbie-Monténégro (Srbija i Crna Gora), la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, l'Albanie, leur éventuelle adhésion n'est pas encore à l'ordre du jour. L'on a suffisamment répété que les élargissements passés n'ont, loin s'en faut, pas été accompagnés d'un approfondissement correspondant et d'un renforcement de la cohésion de l'Union. Il n'empêche que l'élargissement à Vingt-cinq ne pouvait pas ne pas se faire, dès lors que les dix nouveaux Etats membres, dont huit s'étaient libérés du totalitarisme, satisfaisaient largement aux critères requis. Il devrait, sous les mêmes conditions et dès lors que leur pacification interne et les conditions posées par le TPIY (livraison des criminels de guerre, etc.) auront été remplies, en être de même de ces pays enclavés des Balkans. (Rappelons que la Slovénie est déjà membre de l'Union).

L'adhésion de la Turquie pose toutefois des problèmes d'un autre ordre de grandeur et d'une autre nature, comme nous le verrons dans la suite de cet article. Quant l'Ukraine et aux pays du Caucase, ils poseraient quant à eux des problèmes d'une nature encore différente : situés aux confins de l'Europe, ils modifieraient plus encore la nature de l'Union et auront sans doute leur place dans des relations de partenariat et de voisinage.

#### **1.4 Les critères de Copenhague**

En juin 1993, le Conseil européen de Copenhague a reconnu le droit pour les pays d'Europe centrale et orientale d'adhérer à l'Union européenne, lorsqu'ils auront rempli trois critères :

- ✓ le critère politique : institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'Homme, le respect des minorités;
- ✓ le critère économique : économie de marché viable;
- ✓ le critère relatif à la reprise de l'acquis communautaire : souscrire aux diverses finalités politiques, économiques et monétaire de l'Union européenne, consignées dans le droit communautaire et les actes de l'Union (totalisant à l'heure actuelle quelque 80.000 pages !).

Ces critères d'adhésion ont été confirmés par le Conseil européen de Madrid de décembre 1995, qui a également souligné l'importance de l'adaptation des structures administratives des pays candidats afin de créer les conditions d'une intégration progressive et harmonieuse. L'Union se réserve toutefois le droit de décider le moment où elle sera prête à accepter de nouveaux membres.

#### **1.5 Elargissement et approfondissement**

Dans la terminologie officielle, « l'approfondissement désigne une dynamique d'intégration présente depuis le début de la construction européenne. Union douanière, marché commun, puis zone euro, les Communautés européennes se sont transformées en une union entre les peuples de l'Europe, qui aspire à être "sans cesse plus étroite" (article premier du Traité sur l'Union européenne - TUE). L'approfondissement est un mouvement parallèle à celui de l'élargissement et a souvent été présenté comme un préalable à celui-ci. Dans cet esprit, il a été décidé de réformer les principales politiques communautaires (politique agricole commune et politique structurelle) ainsi que le fonctionnement des institutions afin de permettre l'adhésion de nouveaux Etats membres au sein de l'Union européenne dans un contexte favorable » (définition tirée du Glossaire de l'Europe).



### Une thèse :

L'élargissement avant l'approfondissement paraît logique, et démocratique. Avant de décider ce que sera l'Union, il faut savoir qui va décider de ce qu'elle sera. Si l'on demande aux Vingt-cinq et ensuite à la Turquie ce que doit être l'Union, on aura l'Union que veulent les Vingt-cinq et la Turquie. Il pourrait paraître logique d'intégrer d'abord les pays restants (Balkans et Turquie, si possible). Mais on peut aussi décider que l'Union à Vingt-cinq évoluera avec les futures adhésions, en fonction des choix de chaque pays membre. L'Union européenne en tant que construction politique ne sera d'ailleurs a priori jamais fixée définitivement, elle évoluera au gré des choix de ses citoyens.

### Une autre thèse :

L'on pourrait tout aussi bien admettre la thèse inverse : l'approfondissement a à maints égards précédé l'élargissement. On s'élargit pour faire un certain nombre de choses ensemble. On fixe les règles du jeu avant d'admettre de nouveaux membres. On détermine un certain nombre de valeurs et de critères auxquels un candidat doit se conformer : telle est précisément la finalité des critères de Copenhague. La ratification du traité constitutionnel devrait encore renforcer ce processus d'adhésion à des valeurs communes, qui se traduisent dans la fixation d'objectifs communs par le biais de politiques communes ou coordonnées ainsi que dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union.

Le débat relatif à l'élargissement aux dépens de l'approfondissement remonte à 1973, année du premier élargissement. Non sans humour, certains ont comparé, lors de chaque élargissement ultérieur, la Communauté à une crêpe qui s'élargit tout en s'amincissant et en perdant de sa consistance. Ce débat pose aussi celui de la nature de l'Union. Si l'on pose comme prémisses que l'Union est un ensemble de peuples et de nations – de taille moyenne et petite – qui

- occupent un espace communément appelé l' « espace européen » (en ce inclus un certain nombre de territoires d'outre-mer liés par l'histoire aux nations du « continent »);
- partagent un certain nombre de valeurs universelles ;
- ont décidé par un acte volontariste et démocratiquement validé d'unir leurs destins au sein d'une « union sans cesse plus étroite », tout en respectant leurs identités respectives ;
- se sont librement réunifiés par des élargissements successifs d'une communauté initiale,

nous pourrions dès lors appliquer aux demandes d'adhésion la grille de lecture ci-après :

1. L'adhésion est-elle conforme aux valeurs de l'Union ?
2. L'adhésion répond-elle à un critère géographique ?
3. L'adhésion s'insère-t-elle dans une vision culturelle et historique de l'Union ?
4. L'adhésion est-elle compatible avec les politiques internes et externes de l'Union ?
5. L'adhésion répond-elle aux intérêts géopolitiques de l'Union ?

### **1.6 L'évaluation et le coût de l'adhésion**

Dans sa communication du 6 octobre 2004, la Commission fait l'évaluation des questions soulevées par la perspective d'adhésion de la Turquie, tant sur la politique étrangère de l'Union dans la région que sur les politiques internes, en particulier la politique de cohésion, le marché intérieur, l'agriculture. L'incidence budgétaire de l'adhésion ne pourra être pleinement mesurée qu'une fois les paramètres des négociations financières avec la Turquie définis dans le cadre des perspectives financières pour 2014 et les années suivantes. En clair, la date de l'adhésion ne devrait pas être fixée avant que ne soient bouclées les discussions relatives aux « perspectives financières » (le « paquet » appelé « cadre financier pluriannuel » dans la nouvelle « Constitution ») 2014-2020.

Un article du Monde du 08.02.05 (Nicolas-Jean Brehon) évalue à 25 à 28 milliards d'euros par an l'estimation du coût net de l'adhésion de la Turquie (fonds structurels et de cohésion, crédits agricoles, etc.), soit une somme voisine du coût annuel du dernier élargissement (2004).



## 1.7 L'impact institutionnel

Selon la communication de la Commission, « l'adhésion de la Turquie, appréciée au regard de la Constitution pour l'Europe, modifierait sensiblement le nombre de sièges au Parlement européen alloué aux Etats membres actuels, notamment aux grands pays et aux pays de dimension moyenne. Au sein du Conseil, la voix de la Turquie aurait un poids important dans le processus décisionnel, la taille relative de sa population se reflétant dans le système de vote. L'incidence serait moindre au niveau de la Commission, puisqu'il est prévu de réduire le nombre de commissaires à partir de 2014 ».

Par ailleurs, il est permis de penser que les Conventionnels ont envisagé l'éventualité de l'adhésion de la Turquie, lorsqu'ils ont élaboré un certain nombre de dispositions de la « Constitution ». Citons-en quelques dispositions significatives :

**l'article I-20** - Le Parlement européen – dispose que le nombre de parlementaires ne dépasse pas sept cent cinquante et que la représentation des citoyens est assurée de façon dégressivement proportionnelle, avec un seuil minimum de six membres par Etat membre. Aucun Etat membre ne se voit attribuer plus de quatre-vingt seize sièges ;

**l'article I-25** - Définition de la majorité qualifiée au sein du Conseil européen et du Conseil – dispose que la majorité qualifiée se définit comme étant égale à au moins 55% des membres du Conseil, comprenant au moins quinze d'entre eux et représentant des Etats membres réunissant au moins 65% de la population de l'Union. (En cas de vote, la Turquie aurait donc tout naturellement un poids proportionnel à celui de sa population, mais à l'intérieur du jeu des majorités et des minorités) ;

**l'article I-57** - L'Union et son environnement proche – dispose (paragraphe 1) que l'Union développe avec les pays de son voisinage des relations privilégiées, en vue d'établir un espace de prospérité et de bon voisinage, fondé sur les valeurs de l'Union et caractérisé par des relations étroites et pacifiques reposant sur la coopération et (paragraphe 2) qu'à ces fins, l'Union peut conclure des accords spécifiques avec les pays concernés. Ces accords peuvent comporter des droits et obligations réciproques ainsi que la possibilité de conduire des actions en commun. (Telle serait la définition d'éventuels « accords de partenariat privilégié »).

## 1.8 Les mesures de sauvegarde

Parmi les points les difficiles des discussions préalables à la décision du Conseil des 16 et 17 décembre derniers en vue de l'ouverture de la négociation d'adhésion, l'on citera, outre le principe de la négociation ouverte, c'est-à-dire sans issue positive garantie, également les longues périodes transitoires et les clauses de sauvegarde, sans parler du problème de Chypre (voir point 2.2 ci-après). A ce sujet, la décision du Conseil prévoit la possibilité d'introduire « de longues périodes de transition, des dérogations, des arrangements spécifiques et des clauses de sauvegarde permanente ». « Proposées par la Commission, elles pourront concerner le domaine de la libre circulation des personnes (certains pays comme le Danemark craignent un afflux d'immigrés turcs), mais aussi les politiques régionale et agricole, afin d'éviter que la Turquie pauvre et aussi peuplée que les dix pays de l'élargissement n'engloutisse à elle seule tout le budget communautaire. » (Le Monde du 18.12.04).

## 2. Les autres conditions posées par l'Union

### 2.1 Le respect des droits de l'homme et des femmes

Abondamment et précisément évoquées dans la communication de la Commission, la prise de position du Parlement européen et la décision du Conseil, le respect des principes de liberté, de démocratie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que de l'état de droit seront une condition sine qua non de la poursuite des négociations. Si la Turquie accepte, en principe, les exigences du



Parlement (voir l'annexe B) concernant les droits des femmes, la suppression totale de la torture (non seulement dans les textes, mais aussi dans les comportements), le statut des réfugiés, la limitation du "rôle politique de l'armée", etc., qui résultent des "critères de Copenhague", il restera à voir et à contrôler si ces conditions très strictes seront remplies dans la pratique.

## **2.2 La solution du problème de Chypre**

Le contentieux chypriote compliquera la négociation d'adhésion éventuelle. Pour le Parlement européen, l'ouverture des négociations implique la reconnaissance de Chypre par la Turquie et le retrait des forces d'occupation est une étape nécessaire et doit intervenir « selon un calendrier spécifique ». Pour le Conseil européen, il est impensable d'ouvrir des négociations d'adhésion avec un pays qui ne reconnaît pas l'un des Etats membres et en occupe militairement une partie (même si les Chypriotes grecs ont leur part de responsabilité dans cette affaire). D'ici au 3 octobre (ouverture de la négociation), Ankara s'est engagé à étendre l'union douanière mise en place avec les Européens aux dix pays de l'élargissement, donc aussi à la république de Chypre. Selon Le Monde (19 et 20.12.04), « ce geste est perçu comme un premier pas par les dirigeants européens, pour lesquels il va de soi que la Turquie doit reconnaître l'ensemble des pays avec lesquels elle doit négocier. (. . .) Le nouveau Commissaire chargé de l'élargissement, Olli Rehn, est d'avis qu'une relance du plan Annan (pour mémoire : ce plan de l'ONU a été rejeté en avril 2004 par les Chypriotes grecs, alors que les Chypriotes turcs ont voté pour), remodelé pour convaincre les Chypriotes grecs de le soutenir, est nécessaire si l'on veut détendre le climat des négociations à venir».

## **2.3 Le problème kurde**

Avec une population de 8 à 10 millions (les estimations varient considérablement : les 15 à 20 millions cités dans une pétition publiée dans Le Monde du 10.12.04 sont sans doute excessifs), les Kurdes, victimes de grandes injustices tout au long du XXe siècle – nous avons tous en mémoire le combat pacifique de Leyla Zana condamnée, avec ses compagnons, en 1994 à 15 ans de prison pour avoir après son élection comme députée à la Grande Assemblée turque arboré un bandeau aux couleurs du drapeau kurde et libérée en juin 2004 à la demande de l'Union européenne - , placent évidemment de grands espoirs dans l'adhésion. A juste titre, l'Agence Europe (11.01.05) souligne que « l'appui enthousiaste des 5 millions (?) de Kurdes de Turquie à l'entrée dans l'Union est de toute évidence motivé par l'amélioration de leur sort, de leur statut et de leur autonomie (aussi bien politique que culturelle) qui résulterait de l'application en Turquie des critères européens en matière de droit des minorités. » Cependant, l'aspiration des Kurdes à un Kurdistan unifié entre les Kurdes de Turquie, d'Irak et d'Iran pourrait, si l'on n'y prend garde (et la diplomatie de l'Union européenne doit, à cet égard, marcher sur des œufs), provoquer une réaction de l'armée, garante de la sécurité nationale, entendez de l'unité nationale, de la Turquie.

## **2.4 Et la reconnaissance du génocide arménien ?**

Il eût été sans doute politiquement inapproprié d'exiger de la Turquie la reconnaissance du génocide arménien comme préalable à la prise de la décision d'engager la négociation pour l'adhésion. Le moment venu, la Turquie devra cependant, d'une façon ou d'une autre, reconnaître le génocide. Une telle reconnaissance ne la diminuera pas, comme la reconnaissance de la Shoah n'a pas diminué, mais au contraire, a grandi moralement l'Allemagne. « La négation du génocide de 1915 n'aide pas la Turquie à se libérer de son histoire en l'assumant pleinement » (Le Monde du 18.12.04). Faisons à cet égard une remarque d'ordre général : les responsables et les acteurs des politiques culturelles de l'Union seraient bien avisés, précisément pour parfaire l'œuvre de réconciliation et de pacification du continent, de s'atteler un jour à la réécriture des livres d'histoire, par la comparaison la plus objective possible, sans les édulcorer pour autant, des histoires nationales des pays membres.





### **3. Les arguments pour et contre : un débat passionnel**

#### **3.1 Facteur de stabilité et d'équilibre . . .**

Il est intéressant, sinon surprenant, de noter que ce sont souvent des arguments identiques qui sont invoqués par les uns pour soutenir, par les autres pour rejeter l'adhésion de la Turquie ! Ainsi, pour Guy Verhofstadt, Premier ministre belge (cité par l'Agence Europe), « le rôle mondial de l'Union européenne va se renforcer du fait de la taille et du poids géostratégique de la Turquie ». Cette opinion est partagée par Bernard Bot, ministre néerlandais des affaires étrangères, pour qui la Turquie contribuera à donner à l'Union, en termes de population et de capacité militaire et économique, « cette puissance politique que nous souhaitons devenir ».

Opinion partagée par Edgar Morin, Alain Touraine, Jean-Christophe Rufin, Guy Sorman (Le Monde des 12 et 13 décembre 2004) : « (. . .) l'argument principal pour l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne (. . .) est indispensable pour que l'Europe garde ou retrouve un rôle au niveau mondial, c'est-à-dire invente un rapport avec le monde islamique opposé à celui que les Américains ont créé au Moyen-Orient (. . .). Une telle tentative de transformation de nos rapports avec le monde islamique ne peut s'appuyer que sur la Turquie. Parce que celle-ci vit un compromis entre laïcité et islam qui démontre par son existence même qu'il y a d'autres choix que la destruction mutuelle des adversaires (. . .) ». Opinion partagée aussi par Karel Pinxten, député belge VLD (Le Soir du 14.012.04) : « Ne serait-ce que pour des raisons de sécurité et de stabilité, il est, au sens premier, vital pour nous de donner à la Turquie la chance de devenir un membre à part entière du club européen (. . .) ».

Ajoutons à ces appréciations positives l'accueil très favorable du Conseil de l'Europe (qui s'en étonnera : la Turquie en est membre de puis 1961) à la décision d'ouvrir des négociations en vue de l'adhésion . . . ainsi que l'enthousiasme des Etats-Unis, pour lesquels l'adhésion serait conforme à leur stratégie mondiale et moyen-orientale. Enfin, il est à souligner que la Grèce, l'ennemie séculaire de la Turquie, se montre également favorable à l'adhésion : y voit-elle un intérêt économique, en quelque sorte un retour sur le marché de l'Asie mineure, d'où les Grecs furent chassés en 1922, année de la « grande catastrophe » ? Dans une interview au Monde (09.01.03), Costas Simitis, ancien premier ministre grec, déclare qu'« il serait politiquement négatif d'exclure la Turquie, parce qu'elle peut jouer avec l'Europe un rôle au Moyen-Orient et en Asie centrale ».

#### **. . . ou facteur de déstabilisation ?**

En revanche, pour Jean-Louis Bourlanges, président de la commission des libertés publiques du Parlement européen, l'ouverture à la Turquie « constitue une rupture fondamentale dans l'histoire de la construction européenne, qui sonne le glas de deux ambitions qui sont, depuis 50 ans, à la base de l'entreprise : l'affirmation politique d'une unité de civilisation et une capacité commune d'action à caractère fédéral. (. . .) » : la faiblesse de l'Europe ne réside pas dans « son extension insuffisante, mais dans son manque de cohésion » et l'adhésion de la Turquie fera de l'Europe un peu plus « un club intergouvernemental », « une Europe molle, informe et querelleuse ».

Cette opinion est partagée par Karel Van Miert, l'ancien Commissaire à la concurrence, et par Valéry Giscard d'Estaing, pour qui « c'est une décision malheureuse que les Européens vont regretter, car elle va interrompre le processus d'intégration voulu par les Pères fondateurs ». Dans une Carte blanche du Soir (25.11.04), il lance un appel au « retour à la raison : le flottement actuel du projet européen, le scepticisme qu'éprouvent à son endroit les citoyens (. . .) s'expliquent par le manque de clarté de ce projet. De quelle Europe s'agit-il ? Les élargissements successifs ont accru le trouble des esprits. Jusqu'où se poursuivra cette fuite en avant d'une Europe non encore organisée et qui voit se réduire le soutien démocratique de sa population ? ».



Pour Gérard Deprez (eurodéputé belge – groupe des libéraux), cité par le Journal du Mardi du 14.12.04, « l'entrée de la Turquie est susceptible de modifier profondément le modèle européen, c'est-à-dire le projet fédéraliste et politique, et non purement économiste, pour lequel je me bats ».

Robert Badinter, sénateur, ancien garde des Sceaux et ex-président du Conseil constitutionnel, monte également au créneau dans Le Figaro du 13.12.04 : « L'adhésion serait une décision aberrante (. . .). Dans la course à l'élargissement, je n'oublie pas non plus l'action des partisans de l'Europe marché, de l'Europe du commerce et des affaires, les tenants d'une « Europe espace économique organisée » qui refuse le projet de cette « Europe puissance » que j'appelle de mes vœux ». Et encore récemment dans Le Monde du 10.02.05 : « Son adhésion serait une erreur historique. C'est géopolitique. En vertu de quoi l'Europe devrait-elle avoir des frontières communes avec la Géorgie, l'Arménie, la Syrie, l'Iran, l'Irak, l'ancien Caucase, c'est-à-dire la région la plus périlleuse en ce moment ? Rien dans le projet des pères fondateurs ne prévoyait cette extension, je n'ose dire cette expansion ! ». Et Sylvie Goulart (op.cit.), quant à elle, de prévenir (Le Soir du 02.12.04): « On ne peut pas marier les Européens de force avec quiconque, que ce soit les Turcs, ou, demain, un autre peuple » et encore « L'entrée de la Turquie, c'est la fin de l'Europe politique » (Le Soir du 16.12.04). Comme on le voit, l'adhésion de la Turquie passionne et divise les Européens.

### 3.2 L'histoire et la culture

Pour les uns, les relations de l'Europe avec l'empire ottoman et l'implication étroite de la Turquie dans l'histoire de l'Europe sont perçues comme la manifestation du caractère européen de la Turquie. Ils rappellent qu'Istanbul, naguère Constantinople, fut la capitale du monde chrétien et, sous la dénomination de Byzance, la capitale de l'empire romain d'Orient pendant un millénaire. Pour preuve supplémentaire de l'histoire commune entre l'Europe et la Turquie, certains invoquent même le fait que la France s'était sous Louis XIV alliée à la Turquie pour combattre les Habsbourg.

Pour les autres, ces relations historiques sont la manifestation d'un antagonisme séculaire. L'argument de l'histoire est retourné pour souligner l'altérité de la Turquie par rapport à l'Europe. Pour Gérard Deprez, « la Turquie ne partage aucun des quatre éléments constitutionnels de l'histoire européenne, à savoir : la civilisation gréco-romaine (les Turcs sont arrivés sur le plateau anatolien seulement au XI<sup>e</sup> siècle), le christianisme, la renaissance et le siècle des Lumières. La culture turque a d'autres racines ». Quant à l'ex-Commissaire Bolkestein, il argumente que l'adhésion turque rendrait vain l'arrêt de l'invasion ottomane sous les remparts de Vienne en 1683 ! Il va même jusqu'à tracer un parallèle entre l'élargissement de l'Union européenne à la Turquie et à d'autres adhérents éventuels (Ukraine, etc.) et l'extension continue de la monarchie austro-hongroise, qui finit par entraîner sa perte (Discours prononcé devant l'université de Leiden le 4 septembre 2004).

*Suite et fin au prochain numéro*

#### Note de l'auteur

Les lectrices et lecteurs qui souhaitent en savoir plus consulteront, outre **les documents officiels des institutions**, énumérés en bas de la page une, également **les ouvrages ci-après** (en plus des ouvrages cités dans l'article) :

1. « Lettres aux turco-sceptiques – La Turquie et l'Union européenne » sous la direction de Cengiz Aktar (Actes Sud)- 2. « Diversité culturelle en Turquie et en Europe » sous la direction de Alain Bockel et Işıl Karaş (Ed. L' Harmattan) 3. « La république laïque turque – trois quarts de siècle après sa fondation par Atatürk » (Editions Complexe).

Je tiens également à leur disposition les **copies des documents officiels des institutions** cités dans l'article, dont **les extraits** ainsi qu'**une bibliographie plus abondante** n'ont pu être reproduits ici faute de place.

A consulter également : **les sites de l'Europe**, en particulier le site officiel de l'Union européenne (liens avec les sites des institutions, gouvernements, partis, etc.) : <http://www.europa.eu.int>. L'on peut me contacter par l'intermédiaire de la Rédaction de l'Ecrin ou directement par courriel : [vancampenhout.roger@skynet.be](mailto:vancampenhout.roger@skynet.be)

**Services de la Commission offerts aux pensionnés**



## ADMIN/C/1 " Politique et actions sociales, Relations avec les anciens "

- **ADMINFO (call centre)** + 32-2-296 66 00  
[adminfo@cec.eu.int](mailto:adminfo@cec.eu.int)
  - **Avocats-conseils (via ADMINFO)** + 32-2-296 66 00
  - **Service social (assistants sociaux)/aide sociale et financière**
    - Bruxelles** + 32-2-295 90 98
    - Luxembourg** + 352-4301-33948
    - Ispra** + 39-0332-78 96 95
    - Karlsruhe** + 49 (0)7247 951 339
    - Geel** + 32 (0)14-57 17 65
    - Petten** + 31 (0)224 56 53 36[assistants-sociaux@cec.eu.int](mailto:assistants-sociaux@cec.eu.int)
  - **Conseiller financier (médiation de dettes)** + 32-2-295 90 98
  - **Relations avec les Anciens** + 32-2-295 32 66  
[monique.theatre@cec.eu.int](mailto:monique.theatre@cec.eu.int)
  - **Accès aux immeubles avec "laissez-passer"** + 32-2-299 31 90
  - **Accès à IntraComm avec code d'accès** + 32-2-299 31 90  
[dominique.dedeken@cec.eu.int](mailto:dominique.dedeken@cec.eu.int)
  - **Envoi de la Newsletter de l'AIACE (4/an)**
  - **Brochure A-Z de l'unité ADMIN/C/1**
- PMO (Pay Master Office)**
- **Help desk "Caisse maladie"** + 32-2-299 40 40  
(9.30 – 12.00 / 14.00 – 16.00)  
[cmalhd@cec.eu.int](mailto:cmalhd@cec.eu.int)
    - Bureau liquidateur Luxembourg** + 352-4301-36103/36406
    - Bureau liquidateur Karlsruhe** + 49 (0)7247-20177
    - Bureau liquidateur Ispra** + 39-0332-78 93 96
  - **Help desk unité Pensions** + 32-2-295 95 11  
(14.30 – 16.30)  
[pensions@cec.eu.int](mailto:pensions@cec.eu.int)
  - **Envoi des Informations Administratives (concernant les pensionnés)**
  - **Envoi de "Commission en Direct" : sur demande**



**A.I.A.C.E**

BUREAU INTERNATIONAL

# **Vademecum**

**Droits et Obligations  
de l'ancien Fonctionnaire  
des Institutions européennes**

**Janvier 2005**